

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 25 mars 2021

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. LACHAMBRE

Convocation envoyée le 19 mars 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 72

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Guillaume RUET	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Gérard HERRMANN
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Kildine BATAILLE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	M. Christophe AVENA	M. Laurent GOBET
M. Rémi DETANG	Mme Stéphanie VACHEROT	M. Jean DUBUET
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Marien LOVICHI	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Gaston FOUCHERES
Mme Françoise TENENBAUM	M. Christophe BERTHIER	Mme Céline TONOT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MEZUI	M. Jean-Marc RETY
M. François DESEILLE	Mme Laurence FAVIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Dominique GRIMPRET	M. Massar N'DIAYE	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Danielle JUBAN	M. Emmanuel BICHOT	M. Didier RELOT
Mme Claire TOMASELLI	Mme Caroline JACQUEMARD	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Philippe LEMANCEAU	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Monique BAYARD
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Céline RENAUD	Mme Catherine GOZZI
M. Antoine HOAREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Philippe SCHMITT
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Laurence GERBET	Mme Isabelle PASTEUR
M. Benoît BORDAT	M. Bruno DAVID	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Brigitte POPARD	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Christine MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Cyril GAUCHER
Mme Najoua BELHADEF	M. Olivier MULLER	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Patrice CHATEAU	M. Stéphane WOYNAROSKI
M. Denis HAMEAU	M. Nicolas SCHOUTITH	Mme Géraldine CHEDOZ.
M. Nicolas BOURNY	M. Patrick AUDARD	
	M. Léo LACHAMBRE	

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Adrien GUENE	Mme Lydie PFANDER-MENY pouvoir à M. Denis HAMEAU
	M. Jean-François COURGEY pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Lionel SANCHEZ pouvoir à M. Nicolas SCHOUTITH
	Mme Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Mme Brigitte POPARD
	Mme Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à M. Guillaume RUET
	Mme Catherine VICTOR pouvoir à M. Samuel LONGCHAMPT
	Mme Céline RABUT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Frédéric GOULIER pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Jean-Claude GIRARD par Mme Géraldine CHEDOZ

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Gestion connectée de l'espace public - Projet OnDijon - Point d'étape - Transition écologique et accélération des investissements en matière d'éclairage public - Actualisation de l'autorisation de programme et de l'autorisation d'engagement - Demandes de subventions

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5217-10-7 et R.2311-9 relatifs aux autorisations de programme, autorisations d'engagements et crédits de paiement ;

Vu la délibération du 9 avril 2015 du conseil communautaire du Grand Dijon, devenu depuis Dijon Métropole, relative à la convention de groupement de commande avec Ville de Dijon pour le projet de gestion centralisée de l'espace public ;

Vu la délibération du conseil métropolitain du 21 décembre 2017 relative, entre autres, à la création d'une autorisation de programme et d'une autorisation d'engagement relatives au projet de gestion connectée de l'espace public, dénommé par la suite « OnDijon » ;

Vu les délibérations successives d'actualisation des autorisations de programme et d'engagement susvisées, et notamment la dernière délibération en la matière du conseil métropolitain en date du 4 février 2021 ;

Vu le rapport annexé à la délibération ;

Considérant que Dijon Métropole, par délibération du conseil métropolitain du 21 décembre 2017, avait fait le choix de gérer les dépenses d'équipement et de fonctionnement afférentes au projet de gestion connectée de l'espace public, sous la forme, respectivement, d'une autorisation de programme et d'une autorisation d'engagement ;

Considérant, sur la base du point d'étape détaillé sur le projet annexé à la délibération, la nécessité de revaloriser l'autorisation de programme de 14 050 000 € TTC, afin de la porter à un montant total de **62 597 567 € TTC**, et d'ajuster, en conséquence, l'échéancier des crédits de paiement correspondants ;

Considérant, sur la base du point d'étape détaillé sur le projet annexé à la délibération, la nécessité de revaloriser l'autorisation d'engagement de 10 360 000 € TTC, afin de la porter à un montant total de **44 895 377 € TTC**, et d'ajuster, en conséquence, l'échéancier des crédits de paiement correspondants ;

Considérant que la revalorisation de l'autorisation de programme et de l'autorisation d'engagement, ainsi que le rephasage des crédits de paiement correspondants, s'avèrent indispensables pour les motifs précisés dans la note annexée, à savoir notamment :

- renforcer l'effet de levier du projet OnDijon en matière de contribution à la transition écologique du territoire, via une accélération significative des investissements de renouvellement de l'éclairage public ;
- intégrer les conséquences financières des avenants au contrat intervenus depuis 2018 ;
- prendre en compte les conséquences du choix d'implantation du poste de pilotage connecté dans le bâtiment situé 64, quai Nicolas Rolin à Dijon, en lieu et place du site Dumay initialement envisagé ;
- intégrer les révisions de prix applicables à compter de 2021, conformément au contrat de marché public de conception-réalisation-exploitation-maintenance ;
- prendre en compte le retour d'expérience des trois premières années d'exécution de ce contrat innovant et unique en France ;

LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **d'approuver** l'actualisation de l'autorisation de programme et de l'autorisation d'engagement relatives à la gestion connectée de l'espace public « OnDijon », ainsi que le rephasage des crédits de paiement correspondants, tels que présentés dans le rapport annexé à la délibération ;
- **de préciser** que les ajustements des crédits de paiement 2021 de l'autorisation de programme et de l'autorisation d'engagement susvisées feront l'objet d'une prise en compte dans la première décision modificative de l'exercice budgétaire 2021, sous réserve de son approbation par le conseil métropolitain lors de sa présente séance ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 72

CONTRE : 8

DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 3

NE SE PRONONCE PAS : 0